CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE - CLOUD BY TELMA



Toute information contenue dans ce document est strictement confidentielle et ne peut être utilisée à d'autres fins.

Le client s'engage à ne pas publier ni faire connaître tout ou partie de ces informations à quelque tierce partie que ce soit, sans l'autorisation préalable de TELMA.

© Copyright TELMA 2014 Tous droits réservés 

Le présent contrat est conclu entre :

La Société TELMA GLOBAL NET S.A (TGN.), Société Anonyme au Capital de 3.000.000.000 Ariary, ayant son Siège Social sis dans l'Enceinte du Groupe TELMA, Alarobia, Antananarivo 101, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Antananarivo sous le n°2003B00608, N° Statistique : 64221 11 1995 010065, représentée par Monsieur Patrick PISAL HAMIDA, en sa qualité d'Administrateur Directeur Général, dûment habilité aux fins des présentes ;

Désignées aux présentes par : « TELMA », « TGN » ou le « Fournisseur », d'une part, Et

La Société _______, Société ______ au capital de ______ Ariary, ayant son siège sis ______, Antananarivo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°______, Statistiques n°_____, NIF n°_____, représentée par ______, en sa qualité de xxx, dûment habilité aux fins des présentes ;

Chacune, individuellement désignée aux présentes par une « **Partie** », ou toutes deux (02) communément et conjointement désignées aux présentes par les « **Parties** ».

LES PARTIES ONT ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1. OBJET

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles souscrit au service d'hébergement de serveurs proposé par TELMA et destiné à l'usage exclusif et individuel du Client.

ARTICLE 2. DUREE

- **2.1 Durée incompressible**: Le présent Contrat est consenti et accepté pour une durée incompressible de xx mois calendaires, à compter de la date de sa signature par les Parties.
- **2.2 Recette technique de service**: Toutefois, dans le cas où le service requiert que les Parties procèdent à une recette technique du service, les Parties conviennent expressément que le présent Contrat est conclu pour une durée d'engagement incompressible de xx mois calendaires à compter de la date de recette technique finale.

ARTICLE 3. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE

Toute adhésion, abonnement, utilisation et exploitation des produits et services de TELMA sera conditionnée et régie par le strict respect par le Client des Conditions Générales de Ventes Telma Global Net (TGN) en vigueur.

ARTICLE 4. DESCRIPTION DU SERVICE

- 4.1 Descriptions des fonctionnalités de base : le service permet au Client Internet TELMA :
 - d'avoir accès à un espace de stockage sur les serveurs TELMA;
 - de télécharger, stocker, organiser, consulter ses contenus numériques en tous types de formats : photos, vidéos, musiques, fichiers bureautiques ;
 - de partager ses contenus avec les personnes de son choix.
- **4.2 : Modifications apportées aux Services** : TELMA peut être amené à mettre à jour les Services. Si TELMA modifie lesdits Services de telle sorte que leur fonctionnalité s'en trouve réduite, le Client en sera informé par e-mail à l'adresse associée à son compte Internet.



ARTICLE 5. CONDITIONS PARTICULIERES : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE

5.1: **Propriété intellectuelle**: Le Client agit en tant qu'entité indépendante assume seul les risques et périls de son activité. A cet effet, il s'engage à respecter les droits des tiers, notamment les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques.

- **5.2: Informations stockées**: A ce titre, TELMA ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations stockées, de leur exploitation et de leur mise à jour et ce, à quelque titre que ce soit. TELMA ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le serveur, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition par le Client.
- **5.3 Gestion du service par le Client**: Le Client est responsable de l'utilisation des Services par ses Utilisateurs finaux. Le Client peut désigner des Administrateurs parmi les Utilisateurs finaux qui peuvent être autorisés à surveiller les comptes de Services, à en limiter l'accès ou à les résilier. Les responsabilités de TELMA ne couvrent pas la gestion ni l'administration en interne des Services.
- **5.4:** Défaut de fonctionnement consécutif à une mauvaise utilisation: Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supportera seul les conséquences de la perte du ou des mot(s) de passe précités.
- 5.5 : Engagements du Client : Dans le cadre des présentes, le Client s'engage de bonne foi à :
 - prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données.
 - assurer la gestion de son serveur via l'interface d'administration. Le Client est responsable de la gestion des accès, de l'utilisation et des suppressions de contenus qui seront effectuées sur le serveur.
 - s'interdire toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion illicite sur le serveur
 - s'acquitter de toute licence ou droit d'utilisation contracté auprès de TELMA ou de tiers qui pourrait être concernée par les présentes. A défaut, TELMA se réserve le droit de suspendre sans préavis le service.
 - se conformer aux modalités de paiement prévues aux présentes.
 - respecter et faire respecter les conditions d'utilisation, d'exploitation et d'abonnement en vigueur relatives aux produits TELMA; notamment les conditions générales de vente, d'utilisation et d'exploitation des produits et services de TELMA objet des présentes.
 - ne pas dénaturer, ne pas faire un usage frauduleux et illicite desdits produits et services TELMA.
 - fournir les documents nécessaires pour le bon accomplissement des présentes, et communiquer toutes modifications ou mises à jour éventuelles.
- **5.6**: Limitation de responsabilité indirecte: Il est rappelé au Client que l'intervention de TELMA dans le cadre de la souscription d'un contrat portant sur un serveur dédié se limite à l'installation technique du serveur. TELMA n'assure à ce titre que la location d'une infrastructure spécialisée, sans aucune maîtrise du contenu hébergé. Il appartient dès lors au Client de détenir et conserver l'ensemble des données de nature à permettre l'identification du contenu hébergé, sans que la responsabilité de TELMA puisse être à cet égard engagée.

ARTICLE 6. CONDITIONS PARTICULIERES: OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE TELMA

6.1 : Engagements de TELMA : En contrepartie, TELMA s'engage à :

- Paramétrer pour le Client une machine virtuelle avec les fonctionnalités techniques souscrites par le Client.
- Fournir au Client les identifiants et mots de passe permettant un accès sécurisé à son contenu.
- Assurer l'accès au serveur via Internet 24h/24, tous les jours de l'année, sous réserve de faisabilité technique. TELMA se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement. TELMA informera préalablement le Client, dans un délai raisonnable, de la nature et de la durée de l'intervention, pour permettre au Client de prendre ses meilleures dispositions.
- Assurer la confidentialité du contenu hébergé. L'accès à la machine virtuelle sera sécurisé par un mot de passe dont l'unique détenteur sera le Client.
- Intervenir dans des délais raisonnables en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du serveur par le Client et sur demande expresse d'intervention du Client.
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité du service, conformément aux règles et usages de la profession.



- Apporter un support à distance chaque fois que le client en fera la demande ; ce support ne pourra pas excéder 2 heures par mois, et sera facturé en cas de dépassement de ladite durée.
- 6.2 : Suspension de service : TELMA se réserve le droit d'interrompre le service loué au Client, si le serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plateforme de TELMA. Il en sera de même en cas d'utilisation ou d'exploitation illicite, abusive ou dénaturée effectuée par le Client.

ARTICLE 7. CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs et modalités pratiques des services précités sont détaillés ci-dessous. Tous les prix mentionnés sont en Ariary et Hors Taxes.

7.1: Frais d'activation du service :

| | PRIX (MGA HT) |
|--------------------------------------|------------------|
| Frais d'installation Serveur Virtuel | 490 000 Ar |

7.2 : Tarifs de l'offre de base :

| | CARACTERISTIQUES DU SERVEUR | | | |
|---------------|-----------------------------|-----|---------------------|------------------|
| | CPU | RAM | STOCKAGE (en Go) | PRIX (MGA HT) |
| Performance 1 | 1 | 2 | 500 | 49 000 Ar |
| Performance 2 | 2 | 4 | 500 | 89 000 Ar |
| Performance 3 | 3 | 6 | 500 | 129 000 Ar |
| Performance 4 | 4 | 8 | 500 | 159 000 Ar |

7.3: Tarifs des options:

| | PRIX |
|---|------------|
| | (MGA HT) |
| Option CPU supplémentaire | 12 000 Ar |
| Option RAM supplémentaire | 6 000 Ar |
| Option Go supplémentaire | 22 000 Ar |
| Adresse IP supplémentaire | 4 000 Ar |
| Récupération de données (/intervention) | 129 000 Ar |

ARTICLE 8. CONFIDENTIALITE

- 8.1 Obligation de non-divulgation : Chacune des Parties s'engage, pour elle-même et pour ses salariés et mandataires éventuels à conserver strictement confidentielles les clauses du présent contrat ainsi que toute information et/ou document transmis dans le cadre de l'exécution des présentes. Chacune des Parties s'engage à respecter une obligation de confidentialité, de non-divulgation et non-contournement desdites informations confidentielles et du présent Contrat.
- 8.2 Durée d'application des clauses contractuelles: Les dispositions du présent article continueront de s'appliquer pendant trois (03) ans calendaires à compter de l'expiration du présent contrat, quelle qu'en soit la cause.

4 /7

XXX

5 /7



ARTICLE 9. RESILIATION

- **9.1 : Résiliation d'un commun accord :** La résiliation des présentes pourra intervenir à tout moment, de commun accord entre les parties.
- **9.2 : Résiliation anticipée:** En cas de résiliation avant terme des présentes, TELMA se réserve le droit de réclamer de plein droit au Client toute somme afférente restant due, notamment l'intégralité des mensualités jusqu'à l'échéance du contrat.

ARTICLE 10. LISTE DES ANNEXES

Les annexes suivantes sont réputées faire partie intégrante du présent protocole d'accord :

Annexe 1. Détail des services et options souscrites par le Client

Annexe 2. Conditions Générales de Vente Telma Global Net (TGN)

| Fait à Antananarivo, le, en trois (03) exemplaires originaux. | |
|---|--------------|
| (*)Pour TELMA, | (*)Pour xxx, |
| Patrick PISAL HAMIDA | xxxx, |

Administrateur Directeur Général

^{*}Signature à faire précéder de la mention manuscrite : « Lu et approuvé ».



| | ANNEXE | 1. Choix des Services et Options |
|------------------------------|--|---|
| Nom du Com | | |
| Date de la De | rmande : | |
| Titulaire du C | ontrat : | |
| Login RBS : | | |
| N° de contac Email de con | t téléphonique : tact : | |
| Ziliali de con | act. | |
| Cuácificitáe | t tarification du service : | |
| Specificites e | t tarification du service . | |
| For in all a salina | Non-du Comitos | |
| Frais d'activa | tion du Service : | |
| | Installation: 490 000 Ar HT | |
| Offre de Clou | ıd : | |
| 52 42 2100 | · · | |
| | Performance 1: 49 000 Ar HT | Performance 3 : 129 000 Ar HT |
| | Performance 2: 89 000 Ar HT | Performance 4: 159 000 Ar HT |
| | | |
| | | |
| Services et O | ptions : | |
| Quantité | s | Quantités |
| | CPU : 12 000 Ar HT / u. | Stockage (Go) : 22 000 Ar HT / u. |
| | P | |
| | RAM : 6 000 Ar HT / u. Adresse IP: 4 000 Ar HT / u. | |
| | | Récupération de données: 129 000 Ar HT/ u. |
| | | |
| Date de mise | en service souhaitée : | |
| Durée du Co | ntrat : | |
| Observations |): | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Je reconnais connaissance | | ons Générales de Vente ainsi que les documents annexes et en avoir pris |
| Commandance | | |
| Fait à | le | |
| Name | ot cignoture du titulaire | Commercial / Gestionnaire de Compte Responsable Commercial |
| | et signature du titulaire édé de la mention « lu et | Commerciai / Gestionnaire de Compte Responsable Commerciai |
| | ouvé » | |
| | | |
| | | |
| | | |



ANNEXE 2. Conditions Générales de Vente TGN